



36. Formation préparatoire au Certificat de Capacité « Animaux Domestiques »

Contexte :

Le Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques (CCAD) est une formation obligatoire. Cette certification est délivrée par le CFPPA qui est habilité par le Ministère de l'Agriculture selon l'arrêté du 16 juin 2014.

Objectifs de la formation :

- Acquérir des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux
- Intégrer le bien-être animal dans les activités professionnelles
- Permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissances liée à une ou plusieurs catégories : chien, chat, autres animaux de compagnie

Public concerné :

Les personnes en contact direct avec les chiens, chats et autres animaux de compagnie, exerçant des activités de garde, d'éducation, de dressage, de vente et de présentation au public.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

Le contenu s'adapte aux catégories d'animaux choisies : chat – chien- autres animaux (rongeurs, poissons, oiseaux)

- La réglementation
- Le logement : les aménagements, hygiène et confort des locaux
- Le transport des animaux
- La santé des animaux
- Les bases de la reproduction, de la génétique et de la sélection
- Etude des comportements
- L'alimentation

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique.

Evaluation en fin de formation réalisée à partir d'une application web : le nombre de questions sera variable en fonction du nombre de catégories choisies (de 30 à 60 questions).

A la suite de cette formation-évaluation, vous recevrez une attestation de réussite du test si tel est le cas.

L'attestation de connaissance est délivrée en collaboration avec le CFPPA de Valdoie.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenants :

Anne TROTZIER, Ethologue

Hervé COUSIN, Formateur

Responsable de la formation :

Hervé COUSIN, Formateur au CFPPA du Haut-Rhin



Durée

De 14h à 22h
selon les catégories choisies

Dates

Différentes sessions tout au
long de l'année,
consulter notre site



Lieu

Rouffach

Tarifs 2017	Cotisant VIVEA	Cotisant FAFSEA*	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	140 € / jour	140 € / jour

*Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).

Remarque :

Formation éligible au **CFP** n°128854(Compte Personnel de Formation) uniquement pour les salariés de la branche graineterie-jardinierie 46.67Z